

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE
DU
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner, —

SALUT :

PROCLAMATION.

Proclamation du 23 novembre, annonçant la sanction royale aux

Bill de la naturalisation des aubains,

Bill du pont suspendu de Queenston, et

Bill des titres de certaines personnes naturalisées B.-C.

L. H. LaFontaine, } **ATTENDU** qu'à une session du parlement de notre province du *Canada*, tenue en la cité de *Montréal*, dans notre dite province, le dix-huitième jour de janvier mil huit cent quarante-neuf, et prorogée le trentième jour de mai alors suivant, dans la douzième année de notre règne, un certain bill, intitulé : "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," et un certain autre bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," et un certain autre bill, intitulé : "Acte pour assurer les titres à des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*," (1^{re} *Guillaume* quatre, chapitre "cinquante-trois,") ont été passés par le conseil législatif et l'assemblée, et ont été, lors de la prorogation de la dite session, le trentième jour de mai susdit, présentés à notre député-gouverneur de notre dite province pour notre assentiment à iceux ; et attendu qu'en vertu de l'autorité dont il était revêtu à cet effet, par et en vertu d'un certain instrument ou commission émané par notre gouverneur de notre dite province, portant date à *Monklands*, dans notre dite province, le dit trentième jour de moi, assignant, députant, substituant et nommant le dit député-gouverneur pour exercer, remplir et exécuter, sous le bon plaisir de notre dit gouverneur, certains pouvoirs, fonc-

tions et autorités du dit gouverneur, et entre autres, spécialement de réserver les dits bills pour pour la signification de notre plaisir sur iceux, notre dit député gouverneur réserva alors et là les dits bills pour la signification de tel plaisir, comme il était loisible à notre dit gouverneur de le faire dans sa discrétion par et en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé : "Acte pour réunir les province du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*:" Maintenant sachez que les dits trois bills, savoir, le dit bill, intitulé : "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," et le dit bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," et le dit bill, intitulé : "Acte pour assurer les titres à des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*," (1^{re} *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois,) nous ayant été soumis en conseil le sixième jour d'octobre maintenant dernier, il nous a plu donner à iceux, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session susdite tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, nous donnons notre assentiment aux dits bills, et à tous et chacun d'eux. Ce dont nos sujets dévoués, et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du *Canada* : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du *Nord*, et capitaine général et gouverneur-en-chef dans et sur nos province du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite